

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ISABELLE BREAU	Numéro de permis 2015788	Date d'inspection Le 28 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie chez Isa		Numéro de téléphone (506) 386-7197	
Adresse 50 rue Surette Dieppe NB E1A 8H7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite aujourd'hui pour l'inspection de renouvellement.

Les enfants ont eu une période de jeu à l'extérieur en matinée, par la suite, les enfants ont eu une période de jeu libre. L'inspectrice a observé la période du dîner et de la sieste.

L'exploitante a fait la lecture d'un livre aux enfants avant la sieste.

L'établissement répond à toutes les exigences de la Loi sur les services à la petite enfance, le permis est recommandé.

original signé par
Jessica Belliveau-Doiron

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 avril 2023

Date

original signé par
Isabelle Breau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 avril 2023

Date